

Peintre décorateur / Peintre décoratrice (apprentissage)

RÉF | 7926

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Le peintre décorateur réalise la décoration ou la rénovation de lieux comme les restaurants, les églises, les magasins, les musées ou chez les particuliers. Il est parfois amené à travailler en suivant les recommandations d'un décorateur d'intérieur et peut être appelé pour les décors de théâtre.

Programme

- **Connaissances générales :** Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.
- **Connaissances professionnelles :**
 - 1ère apprentissage :**
Organisation du chantier ; Analyse, préparation et communication ; Contrôle du support ; Travaux préparatoires d'un sujetile ; Travaux d'application des premières couches ; Travaux d'apprêt ; Travaux d'application peinture bois et métal.
 - 2ème apprentissage :**
Analyse, préparation et communication ; Organisation du chantier ; Travaux préparatoires d'un sujetile ; Travaux de finition murs et plafonds ; Pose d'un élément décoratif ; Travaux de peinture à 2 composants ; Pistolage.
 - 3ème apprentissage :**
Organisation du chantier ; Analyse, préparation et communication ; Travaux préparatoires d'un sujetile ; Pose d'un revêtement souple de mur ; Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant.
- **Pratique en entreprise :**
Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un [Centre IFAPME](#).
Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s) Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée 3 année(s)

Horaire En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début Septembre

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir entre 15 et 23 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum**, votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales

de séjour en Belgique.

Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. **N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil** ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Pour obtenir **les coordonnées des différents centres de cours**, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- Quels sont les documents dont vous avez besoin ?
- copie de votre dernier bulletin;
- copie de votre carte d'identité.

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>

